

Besançon, le 30 août 2017

académie  
Besançon

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Doubs  
éducation  
nationale

**Division  
de l'Organisation Scolaire**

Dossier suivi par  
Cécile VIEILLE  
Téléphone  
03 81 65 48 90  
Télécopie  
03 81 65 48 92  
Mél.  
[ce\\_dos1.dsden25  
@ac-besancon.fr](mailto:ce_dos1.dsden25@ac-besancon.fr)

26 avenue de  
l'Observatoire  
25030 Besançon  
cedex

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
écoles publiques de l'enseignement  
préélémentaire et élémentaire

S/C Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet : Constat de rentrée 2017 des effectifs d'élèves dans les écoles publiques  
du premier degré.**

J'ai l'honneur de vous informer que le constat de rentrée ministériel des effectifs d'élèves des écoles publiques du premier degré pour l'année scolaire 2017-2018 sera élaboré selon des procédures qui prendront appui sur l'application «outil numérique pour la direction d'école – ONDE » (circulaire ministérielle DGESCO-DEPP du 4 juillet 2017).

**Constat d'effectifs via « ONDE » :**

La base élèves de votre école devra impérativement être à jour à la date du **20 septembre 2017**. Seuls seront comptabilisés les élèves remplissant les 3 conditions suivantes :

- être admis définitivement
- être répartis dans une classe ordinaire ou une U.L.I.S.
- posséder un I.N.E. attribué ou vérifié suite à l'admission définitive

**Calendrier des opérations :**

- Semaine de la rentrée scolaire 2017 : envoi par la D.S.D.E.N., aux directeurs d'écoles, de la demande de validation des effectifs
- Jeudi 21 septembre 2017 : date d'observation du constat d'effectifs (début du lancement des calculs d'effectifs par les directeurs d'écoles)
- **25 septembre 2017 : date limite du calcul et de la validation des effectifs par les directeurs d'écoles**



2/2

### Remarques importantes :

Je vous précise que la période du 21 au 25 septembre 2017 sera consacrée uniquement aux calculs et validations de vos effectifs. Cette période permet seulement de prendre en compte les élèves admis définitivement et répartis dans une classe avant le 21 septembre 2017. **Aucune modification ne devra être effectuée dans votre base élèves durant ce laps de temps.**

Je vous rappelle que les données concernant les R.P.I. dispersés ne doivent pas faire l'objet d'un recensement global puisque **chaque école du R.P.I.D. doit répondre à l'enquête.**

En cas de difficultés (attributions d'I.N.E., doublons...) il vous est demandé de bien vouloir adresser une demande d'assistance par ABiTop, dans Pratic+ à l'adresse suivante : <https://pia.ac-besancon.fr> (vos identifiant et mot de passe sont ceux de votre messagerie académique). Sur la page d'accueil de Pratic+ dans la barre d'outils en bas de l'écran, cliquer sur l'icône « ABiTop »

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

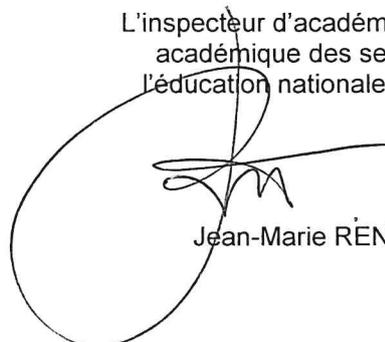
Je vous remercie pour votre collaboration.

**Les modalités, annexes techniques et consignes sont disponibles dans Pratic+**

**Icône SAGES « documentation applications » (en bas de l'écran)**

**Rubriques « établissements 1<sup>er</sup> degré » puis « ONDE »**

L'inspecteur d'académie, directeur  
académique des services de  
l'éducation nationale du Doubs



Jean-Marie RENAULT